CONSULTATION PUBLIQUE PARALLELISEE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société DEEER pour son projet d'installation de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques, dans la zone ECOPARC sur le territoire de la commune du Port.

Première réunion publique

Date : 3 Novembre 2026 de 9 h à 11h

Lieu : Salle de Réunion de la mairie du Port

Participants :

Mr Vannereau commissaire enquêteur
Mr Dijoux Gérant société DEEER
Mr ALEF chef de projet société DEEER
Mr Raux EMC2 environnement Bureau d'études

Un accueil et des conditions favorables pour expliquer le projet aux public mis à disposition par la ville du Port.

Une seule participante à cette première réunion. Mme Meyer, juriste environnement à la Mairie de Saint Paul, en charge de préparer la délibération pour le conseil municipal de Saint Paul.

La présentation faite est jointe au présent compte rendu

Intervention du commissaire enquêteur
La réunion est totalement enregistrée. Il y a un registre de présence qui est disponible, ça me permettra de faire le procès-verbal. Les observations sont recueillies soit en direct, ça veut dire des questions que vous avez posées, soit sur le registre papier qui est ouvert, comme chez vous, à la mairie de Saint-Paul. Le rappel de l'objet, je vais prendre une dizaine de minutes et après je laisserai la parole à la société DEER pour présenter son projet.
Et puis après, questions/réponses. Alors, les règles à respecter pour cette réunion qui normalement est censée accueillir du public en plus grand nombre, c'est respect et écoute mutuelle, parole, temps ou réponse, et surtout éviter les conflits et polémiques. Il y a un registre qui est là pour prendre les observations. Ça, c'est très important. Alors, pourquoi consulter le public ? Là, je rappelle la loi industrie verte de 2023 et ces deux décrets d'application 2024-2026.
C'est accélérer les délais administratifs, accélérer la réindustrialisation écologique de la France, réduire les émissions de CO2, mobiliser des financements privés pour soutenir les technologies vertes. La consultation a le but d'informer et de présenter le projet sur les aspects environnementaux, que ce soit clair pour tout le monde, de recueillir les avis et de ce qui peut être présenté comme alternative par les habitants des communes, c'est d'éclairer la décision.
Mon but sera d'analyser les contributions et les réponses du pétitionnaire au maître d'ouvrage, puis de présenter un relevé de conclusion détaillé sans poser un avis formel. Je n'ai pas le droit de porter un avis favorable, défavorable ou favorable avec réserve. Le projet en bref, c'est le projet d'installation de traitement situé sur la parcelle 407 DK0187 sur la commune du Port sur le site Ecoparc.
À l'issue de la phase d'examen, la demande d'autorisation peut faire l'objet soit d'un arrêté préfectoral d'autorisation, soit d'un arrêté préfectoral de refus. S'il y a une personne publique associée, à savoir l'ARS, la MRA, le SDIS, la région, qui met un avis défavorable, la consultation s'arrête et le préfet fait un arrêté préfectoral de refus.
Aujourd'hui, 3 novembre, c'est la première réunion publique d'information qui doit se faire dans les 15 jours qui suivent l'ouverture de l'enquête. Et après, il y aura une réunion publique de clôture. Alors, je n'ai plus mon calendrier, je crois qu'il se fait aux alentours du 14 janvier, qui doit se faire dans les 15 derniers jours de la fin de la consultation. Et le 16 février, je suis tenu de publier donc trois semaines après la date de fin de consultation, je dois publier mon rapport que j'envoie à la préfecture et au tribunal administratif.

Ça, c'est là. Après, une question au travers de ce dossier soumise au public : est-ce que ça répond aux besoins et enjeux du territoire ? Quels sont les impacts qui préoccupent le plus d'un point de vue environnemental ? Quelles mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts ? Quelles alternatives ou améliorations proposez-vous ? C'est ce qu'on formule au public. Comment participer ? On le trouve sur ce diaporama. Consultez le dossier sur le site de la sous-préfecture, en mairie du Port et de Saint-Paul, il est en ligne, et venez à la réunion publique.

Intervention du de Mr Dijoux (DEEER)

DER est une filiale du groupe Dijoux. Dijoux est spécialisée dans les énergies renouvelables depuis bientôt 40 ans. Première société à avoir fabriqué des chauffeurs solaires, première société française à avoir fait du photovoltaïque. Dans le siècle de Mafate, dans le site isolé du siècle de Mafate, une des deux premières françaises en photovoltaïque et une première française en chauffe-eau solaire.

On a une activité industrielle forte en chauffe-eau solaire qui pose la question de savoir comment, dans le cadre réglementaire actuel européen, traiter nos cuves de chauffe-eau solaire lorsqu'on les démonte. Et c'est de là qu'est née, par la genèse, ma décision de nous orienter vers le traitement de déchets. Parce qu'il faut savoir que la réglementation nous oblige, dès lors qu'on démonte un chauffe-eau solaire sur le toit de quelqu'un pour le remplacer, à ne pas casser la cuve, à ne pas casser l'isolant de la cuve.

Parce qu'on a l'obligation de traiter le polyuréthane et de neutraliser les gaz dans le polyuréthane, comme les réfrigérateurs, comme les congélateurs. Les cuves de chauffe-eau solaire sont entourées de mousse polyuréthane. Donc, pour essayer de comprendre comment sortir de cette impasse, je me suis renseigné auprès, à part la réglementation européenne, auprès de la France pour savoir s'il y avait des choses prévues, pour le traitement des cuves parce que ça faisait quelque chance que là de notre activité de fabrication de solaire.

C'est comme ça qu'on est entré. Je suis-je suis j'ai répondu à un appel d'offre, un appel à projet de l'éco-organisme pour qui a été renouvelé, qui a été lancé en 2024 je crois, pour le traitement des déchets des 3E parce que les ballons d'eau chaude entrent dans la catégorie, des DEEE. Enfin, c'est la partie j'aime froid, traitement du froid parce qu'il y a du polyuréthane dedans, entre dans la catégorie des produits qui doivent être traités dans une usine de traitement de déchets DEEE.

J'ai répondu à l'appel à projet à ce moment-là, on n'a pas été adjudicataire et c'est quelqu'un d'autre, un opérateur historique, qui n'avait pas rempli les conditions de la réglementation au sens du traitement de la mousse polyuréthane présente sur les réfrigérateurs /congélateurs et qui devait le faire globalement pour les cuivres également. C'est lui qui a été adjudicataire, lui associé à Suez, et les deux ne se sont plus entendus après l'adjudication.

Et c'est comme ça que nous, deuxième, on a été, on est devenu adjudicataire. C'est comme ça qu'on est rentré dans ce métier. Voilà. À quel endroit ça se trouve ? Je fais la présentation jusqu'à ce que moi je peux faire, après je vous laisse la main. Donc ça se trouve, comme disait Monsieur l'enquêteur, en ZAC Environnement du Port, dans un outil qui représente un investissement global, bâtiment et lignes comprises, de 20 500 000 €.

J'ai bien dit 20 500 000 €, ça montre la volonté du groupe Dijoux d'exister, d'exister dans ce métier avec un tel niveau de participation à un tel niveau de risque parce que Groupe Dijoux est propriétaire à 100% de la société DEEER. On a un contrat avec l'éco-organisme écosystème qui nous couvre pendant une durée de huit ans depuis le début de la mise en place de la première pierre jusqu'à la fin du premier contrat qui j'espère sera renouvelé dans la durée.

On compte commencer les opérations de traitement à partir de Juin 2027. En tout cas, notre écosystème nous demande de traiter à partir du 1er juillet 2027 et donc, on a les machines qui doivent arriver à partir de dans les trois semaines qui viennent. La deuxième ligne arrive dans le courant du mois de décembre 2026.

Les essais se feront dans le premier trimestre, les quatre premiers mois de l'année. Les essais, parce qu'il y a les mises en électricité de l'installation et tout. On devrait donc être opérationnel si nous avons les autorisations ICPE, aux alentours du mois d'avril-mai pour commencer à servir à partir du 1er juillet. Nous, techniquement. L'autorisation environnementale pour exploiter n'arrivera pas avant avril/mai 2027.

Nous allons travailler en 2-8. En commençant à 6h le matin pour le premier quart de travail et le deuxième aux alentours de 14h, l'entreprise travaille de façon continue avec les deux équipes différentes de 6h du matin aux alentours de 20h le soir, en respectant le temps de travail nécessaire. 22h, mais on s'est donné 22h parce qu'on veut faire une coupure possible à l'arrêt de. Mais en réalité, si on peut descendre à 20h, on va descendre à 20h.

Mais ça va être une négociation ensuite avec le personnel. J'ai voulu un laps de temps et une certitude, et je vais annoncer 22 h partout. Je dis que je vais essayer de descendre à 20 h. Et c'est du cinq jours sur sept, on ne travaille pas le samedi ni dimanche. On travaille du lundi au vendredi. Voilà, grosso modo, on aura un petit peu moins de 40

personnes dans l'entreprise en sachant que on a pris des lignes venant du fabricant mondial, le premier fabricant mondial des lignes de traitement de déchets D3E et des lignes qui sont très automatisées.
Techniquement, réussir à traiter les déchets jusqu'au bout. Oui, donc dans cette usine, on traite tout de A à Z dans les D3E jusqu'au bout en intégrant les becs parce que bec c'est ballon d'eau chaude et c'est une prérogative qui on est là. Il y a deux choses à savoir qui est quand même fondamentales. DEEER va être l'une des premières entreprises françaises à traiter les cuves, il y en a deux qui viennent qui sont en cours de lancement là et qui sont passés par le même fabricant de process et surtout de réfrigérateur congélateur en neutralisant les gaz dans les mousses polyuréthanes.
Ça va être une des premières européennes, pas seulement françaises. Et j'y accorde une particulière importance parce qu'il fallait une rupture sur ce sujet et j'ai tenu à apporter la rupture avec le niveau d'investissement qu'on fait. On veut dupliquer ces exemples dans d'autres pays après, parce que c'est pour ça que là je vais en terminer lorsque on va lancer le démarrage de ce process. On a prévu de faire l'inauguration en novembre 2027.

Intervention de Mr Raux (EMC2) et Mr Alef Chef de Projet (DEEER)
Donc voilà, en gros, ce qu'il faut bien voir, c'est que sur la zone, on est sur la ZAC Environnement ECOPARC, la Rocade d'un côté, après on n'a rien jusqu'au pont de la route nationale et on a le boulevard de la Marine de ce côté-là. C'est une zone qui est quand même relativement isolée et les premières zones d'habitation, elles sont là. Avec quand même un collège par-là, un lycée, une crèche et un EHPAD. Tout est situé a plus de 500m
Ça se compose donc avec un bâtiment de traitement, point central, et après, on a les déchets qui rentrent là, qui sont stockés dans ces alvéoles, qui sont pris là, qui sont traités dans le bâtiment et qui ressortent ici sur des alvéoles dans lesquelles on a toutes les fractions séparées. N'hésitez pas à m'interrompre si vous avez des questions. Alors les alvéoles ? Alors on a les alvéoles d'entrée qui sont ici.
Tout ça, ce sont des zones de stockage des DEEE qui rentrent, qui sont séparés en fonction de leur composition. Tout ce qui va être frigo, GEM froid, ils vont être stockés dans des alvéoles. On les isole, on les regroupe entre eux.
Tout est pesé, tracé, ça passe par un portique de détection de la radioactivité, parce qu'on ne sait jamais, si jamais il y avait un GEM qui pourrait avoir une. Enfin, on ne sait jamais. Voilà, une fois qu'ils rentrent, ils sont, on l'a vu, stockés dedans. Ensuite, ils arrivent à l'intérieur du bâtiment en fonction du type de D3E.
Soient ils vont sur une chaîne, on a une chaîne de broyage, des petits appareils. Ça va être en gros ce qu'on appelle la chaîne de traitement des D3E, qui sont des D3E hors froid. Donc c'est cette chaîne-là. Et tout ce qui va être ballon d'eau, parce qu'ils ont des polyuréthanes et tout ce qui va être froid, on va dire, frigo, congélateur, etc., ça passe par là. Donc ici on a une, on va commencer peut-être par les PAM et les D3E. Donc les D3E arrivent ici, il y a une première opération qui est la suppression de tous les éléments réglementés qui sont les cartes électroniques comme les condensateurs.
On peut avoir la séparation des plastiques bromés des autres plastiques, on a ce qu'il reste. Après, normalement, une fois que ça arrive là, il n'y a plus beaucoup de, comment dire, s'il reste peut-être un composant particulier, mais normalement il a été supprimé auparavant, on peut encore l'enlever à ce niveau-là. Ensuite, ce qui va rester là-dedans, ça va être des plastiques, des métaux et les câbles ont été enlevés auparavant et ça passe donc dans un broyeur et un cribleur qui va le réduire en termes de fraction et après il va y avoir un tri aéraulique, par densité. Et tri magnétique pour les ferreux et courant de Foucault pour les non-ferreux. Les métaux ferreux vont se retrouver ici dans l'alvéole, et après il y a des bennes dans lesquelles on va avoir les non-ferreux qui vont eux être mis après dans les alvéoles ici. Tout ce qui va être fraction, on va dire plastique, ça va arriver dans ces alvéoles là. On a des inertes qu'on peut retrouver dedans, ça peut être des plaques de four, il peut y avoir un peu d'inertes dans les D3E.
Ils se retrouvent dans ces alvéoles-là. Là on va voir toutes les parties des D3E qui comprennent ici des fractions réglementées et là on va dire toutes les fractions qui sont plutôt générales comme les plastiques, ça peut être même des poussières, des choses qui sont associées au traitement. Il n'y a pas beaucoup de gaz de ce côté-là.
<u>Question de Mme Meyer</u>
Aucun gaz ?

<u>Réponse du pétitionnaire</u>
Aucun gaz, mais plutôt des fils

<u>Question de Mme Meyer</u>

Des quantités qui sont très mineures. Oui, mais je comprends. Après, il y en a des piles au lithium, il y en a partout. Je sais et je connais le problème, c'est pour ça que ça m'inquiète un peu plus.
Tout ce qui est batteries lithium, c'est enlevé en amont. Batteries lithium, dans les petits appareils ménagers. Oui, Mais comme ça s'emballe thermiquement assez rapidement, c'est un petit peu, je trouve, effrayant. C'est pour ça que je voulais savoir. Une quantité minime ? Elles sont séparées en amont, avec des éléments réglementés à ce niveau-là.

Réponse du pétitionnaire

Après, ici, ce qu'il faut savoir, c'est que ce n'est pas un broyeur. Donc si jamais il y en avait une qui passait par là, ce n'est pas une machine qui va éclater une batterie lithium. Elle est conçue pour éviter ça. Pour justement lutter contre l'emballement thermique des batteries lithium. Toutes les batteries sont récupérées par petits contenants à ce niveau-là, et après elles sont mises dans un conteneur où il y a des conditions de stockage qui sont vraiment très particulières. On a une couche de sable, des batteries, couches de sable, etc., pour vraiment les isoler. Ce sont des fûts qui sont remplis de sable avec des couches de batteries. Alors ce n'est pas du sable, c'est une perlite, c'est de l'argile qui sert pour ça, qui permet d'isoler toutes les batteries entre elles. Donc il y a un étage de piles, un étage d'isolant, un étage de piles, et dans des fûts de 200 litres qui sont séparés des autres. Là-dessus, il y a une surveillance, alors qu'il y a des détecteurs partout dans l'installation, on a toutes les machines avec des détecteurs de température, donc on sait dès qu'il y a un échauffement, il y a une alarme qui se met, on sait tout de suite où intervenir. Donc ça veut dire qu'elles sont, de manière générale, séparées, mises dans des récipients et en fin de journée ou en fin de roulement, envoyées dans le conteneur avec un stockage bien spécifique qui est prévu pour ça. Il y a donc un délai de stockage temporaire, le temps qu'elles aillent dans le conteneur. Elles sont en tout petits contenants,

Suite de la présentation
Donc, ensuite, ce qu'on a, on a la partie de, enfin, là, on a vu la partie de traitement des 3E, on a la partie de traitement des GEM-F sur la droite.
Là, on a donc une installation, lorsqu'ils arrivent là, il y a un pompage des huiles et des gaz qui sont dans les réservoirs, ce sont les gaz qui servent au refroidissement des frigos. Une fois qu'ils ont été purgés de ces gaz et de ces huiles, ils passent sur la chaîne qui est là et ils sont broyés dans un broyeur qui est complètement sous atmosphère contrôlée, avec une centrale de fabrication d'azote qui envoient de l'azote dans toutes les canalisations et dans toutes les zones de travail, là où passent ces gènes. Une fois qu'ils sont broyés, il y a une séparation qui est faite avec les mousses polyuréthanes qui, elles, sont pressées et une fois qu'elles sont pressées, les mousses polyuréthanes contiennent des gaz, qui sont principalement du pentane, de plus en plus, et ce pentane, il est extrait et il est renvoyé sur une installation ici qui permet de le traiter, qui permet de le condenser et de le séparer pour ne pas le renvoyer dans l'atmosphère.
Et ça, c'est vraiment le point extrêmement fort de l'installation, c'est qu'elle peut séparer vraiment tous les gaz au lieu d'avoir des restes de mousse polyuréthane qui contiennent encore des gaz et qui partent en enfouissement ou je ne sais pas quoi. Et elle a un nombre particulier, cette machine, qui permet de sortir tous les gaz des mousses polyuréthane ? C'est une cascade des cascades de condensation. Ce sont des échangeurs thermiques et quand ils refroidissent, il y a entre la pression et la température et en fait ça crée une condensation des gaz.
Donc c'est vraiment là où c'est le point fort, l'avancée technologique. Tout est inerté à l'azote, tout se passe en milieu complètement fermé.
Ça c'est une innovation, ce sont des choses qui n'étaient pas faites auparavant. Une fois qu'on a la séparation, on va dire des mousses polyuréthanes, on a le même tri qui est fait à peu près qu'ici, c'est-à-dire qu'on va avoir une séparation des métaux ferreux, des métaux non ferreux et un tri aéraulique avec une séparation plastique. Là on a vraiment toutes les fractions qui sortent et qui se retrouvent dans les alvéoles, et on a les pellets qui arrivent ici dans les alvéoles à ce niveau-là.

Question de Mme Meyer
Là, on a une séparation des gaz. Oui. Alors, excusez-moi. Juste pour le procédé innovant du groupe HERCO, vous êtes les premiers en France ou il y a déjà eu d'autres expériences ? À la Réunion même ? Il y en a déjà ?

Réponse du pétitionnaire
Non, non, en France continentale. D'accord. C'est assez récent, c'est vraiment récent. Et ils sont implantés où ? À Derichebourg, c'est à Paris, non ? Je ne sais plus. C'est un beaucoup plus gros truc que nous, ils ne font que ça. Et tu

penses ça va être au niveau de Bordeaux, la région de Bordeaux, là, il me semble. Oui, Bordeaux, à côté d'Ampy, là-bas.

Suite de la présentation

Les activités, ce qu'on appelle activités secondaires, on a donc de la fabrication de pellets de mousse polyuréthane et ces pellets sont complètement dégazés, contrairement à ce qu'on peut avoir maintenant sur ce qui se fait à l'heure actuelle. On va dire de manière générale, indépendamment des nouvelles installations qui ont pu voir le jour très récemment. Et on part sur une valorisation locale énergétique en CSR.
Et là, par exemple, les pellets, ils peuvent servir à quoi ? C'est une question intéressante. J'ai commencé une négociation avec Albioma parce qu'on a caractérisé l'ensemble des plastiques qui sortent du process. On attend leur réponse pour savoir s'ils peuvent brûler. S'ils ne peuvent pas brûler, la deuxième solution, c'est qu'on exporte jusqu'à ce qu'ils aient la possibilité de le faire.
Et la troisième solution, celle qui m'intéresse le moins, c'est l'enfouissement parce qu'économiquement coûteuse et finalement on nuit par l'enfouissement. Mais on est sur la première solution aujourd'hui : Brûler. Et quand je dis exporter, c'est si ce n'est pas brûlé ici, ça va être exporté pour être brûlé sur un autre territoire de toute façon.

Question de Mme Meyer
Une question : Sur la collecte. ?

Réponse du pétitionnaire

Non, ce n'est pas dans notre marché. Nous sommes traiteurs. La collecte, c'est des camions et tout, on n'est pas du tout là-dedans. C'est un marché qui se poursuit encore un an et demi et il y aura un appel d'offres. J'ai déjà annoncé que moi je ne répondrai pas parce que je veux rester dans le métier de la valeur ajoutée absolue par le traitement. La collecte est un métier pour moi. C'est un métier mécanique Et puis depuis Mayotte….. Non, mais moi je reçois.
Et ensuite, on a les exports, donc ce qui va être divers composants réglementés et puis les gaz qui partent en export, en export vers l'hexagone pour l'instant.

Suite de la présentation
Les capacités de mise en décharge des déchets sont limitées. C'est pour ça qu'on cherche à valoriser au maximum tout ce qui est fraction avec un pouvoir énergétique ou sur l'île, si tant est possible, ou ailleurs avec un export, ou comme disait Monsieur Déjoux, ça se fera aussi, on va dire, il y aura une récupération énergétique en métropole sur des pellets. S'il n'y a pas fait de là, au dernier niveau, ce sera. Ce sera l'enfouissement, mais c'est vraiment le dernier recours. L'objectif, c'est de ne pas envoyer quelque chose à l'enfouissement.
On est proche du port, donc la facilité pour pouvoir envoyer des conteneurs, c'est-à-dire qu'on va moins avoir d'occupation des routes avec du trafic lourd. Les problématiques du transport maritime, on a des capacités de stockage qui sont importantes, et je prends l'exemple sur le plastique, on va beaucoup plus loin, parce qu'on réduit, on augmente la densité, parce que les pellets sont tellement pressés par le mousse polyuréthane qu'on arrive à vraiment diminuer les volumes.
Et pareil, concernant les plastiques, il y a une opération de granulation des plastiques qui permet de vraiment diminuer les volumes. Ça veut dire qu'on va prendre beaucoup moins de place qu'un stockage de plastique qui n'a pas été granulé. Donc certains des trois oiseaux contiennent des composants nécessitant des traitements spécifiques. On a une sécurisation, une dépollution des équipements. Alors tout ce qui va être gaz, CFC, cartes électroniques, sont séparés et sont traités, et tout ce qui va être condensateurs contenant potentiellement des PCB, ils sont exportés vers la métropole.
Et puis, il était difficile de suivre précisément le parcours des DEEE, la traçabilité des déchets, les déchets de leurs collectes jusqu'à leur valorisation. Là, on a une parfaite traçabilité avec les Eco organismes. On a aussi une installation qui a été conçue pour faire ça. Elle a anticipé tous les traitements et ça, je pense que c'est un des points qui est important, plutôt que d'avoir, on va dire, quelque part, elle anticipe les paramètres de traitement plutôt que de les subir. Conformité au plan déchet. Concernant le PNGD, l'axe 2 qui est l'amélioration du respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets. On a recyclage, valorisation énergétique locale privilégiée. On a réduction de l'export et de

la mise en décharge. Ça, ce sont vraiment les objectifs prioritaires de DEEER. Et on a l'utilisation de technologies novatrices, donc avec la cryocondensation,
Et ça, c'est important parce que ça peut être le cas. Après, là on est à peu près sur le même type de choses, donc projet facilitant la prise en charge locale des D3E, améliorant l'accessibilité à l'organisation de la filière. C'est ce qu'on disait, c'est exactement à peu près la même chose. Plus on aura de capacité, enfin pas plus on aura de capacité de traitement, mais il faut que la capacité de traitement soit au regard de la capacité de production des déchets de l'île.

Question de Mme Meyer
Ce qui est le cas. Et là, vous allez couvrir quel pourcentage ? Totalité ?

Réponse du pétitionnaire
La totalité. On couvre La Réunion, Mayotte, mais on peut couvrir deux fois ça. Il reste les déchets professionnels. Là, ce sont les déchets, les déchets ménagers, des particuliers. Après, il y a un peu de professionnels en matériel frigorifique et en matériel.
On traite les deux quand même. On ne va pas traiter des trucs de fer comme un gros condenseur de clim. C'est pas du tout ça. On traite les petites climatisations. Et aujourd'hui, ça n'existe pas les réunions, les traitements de dégénération ? Non, c'est démantelé. Ça, c'est démantelé et c'est revalorisé. C'est des gens qui travaillent dans la ferraille qui traitent ça. Et franchement, s'il fallait investir dans une usine qui fait que ça, il n'y a pas de marché sur le territoire

Question de Mme Meyer
Vous récupérez quand même les BEC d'installateurs ?

Réponse du pétitionnaire

Oui, tout le monde. J'ai même dit à la profession que j'aimerais que tout le monde joue le jeu parce qu'on arrive à résoudre le problème des BEC à la Réunion d'une façon générale. Oui, là on va être partenaire là-dessus bien sûr. Sur le plan national de prévention des déchets, on a l'axe trois qui est le développement de la réutilisation.
Donc le fait DEEER a une petite activité sur l'installation de réparation. Qui n'est pas basée dans le même bâtiment. Il y a un tri. On va extraire. C'est ça. J'explique parce que les communes concernées vont avoir l'information officielle. On a eu l'autorisation de récupérer 40 matériels par mois. Ça va être 40 réfrigérateurs, congélateurs ou des PAM. Je ne sais pas lesquels, mais c'est une recette dont on va se priver et que les CCAS amènent leur contribution pour remettre ensuite au public défavorisé les meilleurs appareils récupérés. C'est un point d'orgue auquel je tiens énormément. C'est la consultation. Non, j'en parle mais justement, j'ai dit que ce sera prélevé. Mais il n'y a pas d'atelier sur le site. C'est économie circulaire, économie circulaire, et destiné à un public le plus défavorisé et choisi par les CCAS.
Donc, après, je perds la main dès lors que le CCAS prend en compte. Encore une fois, ça ne fait pas partie de la démarche d'aujourd'hui, mais je suis en train de négocier. J'ai rencontré deux maires sur le sujet pour avoir un atelier et qu'ils amènent de l'ESS, de l'emploi dans le cadre de l'ESS, pour que la suite, ce soit eux qui assurent. Moi, j'ai envie de faire du pilotage pendant trois ans, quatre ans, le temps d'accompagner. Après, je sors du jeu,

Suite de la présentation
Les effets sur la biodiversité. Les études flore ont été faites sur le site. On a la chance de ne pas avoir d'espèces protégées sur la zone. Et quoi qu'il en soit, la zone avait déjà été aménagée pour faire la zone d'activité. Donc les enjeux sont faibles par rapport à tout ce qui va être faune terrestre. La flore, c'est très faible et par contre on a la faune aviaire, on est sur un couloir des pétrels et ça c'est la priorité.
L'éclairage, la flore. Ici, toutes les installations de traitement sont à l'intérieur d'un bâtiment et toutes les opérations de stockage amont là-bas sont sous au vent. Donc la lumière ne passera pas sur tout ce qui est traitement et opérations dans les alvéoles.
La température des lumières a été choisie justement pour ne pas impacter les pétrels.

Question de Mme Meyer

Elle est de combien ? 3 000 kelvins ?

Réponse du commissaire enquêteur
Elle est conforme à l'arrêté de 2018, je l'ai vérifié. Les préconisations de la SEOR font état de 2000°K max. Il y a visiblement une divergence entre leurs préconisations et l'arrêté de 2018.

Réponse du pétitionnaire

Aujourd'hui, la seule base réglementaire, c'est l'arrêté. C'est réglable. L'exploitant a mis un système de réglage de température qui peut aller à 2 000 Kelvin. Ce n'est pas un souci. On peut se mettre aux recommandations de la CA. Vous pouvez vous y engager. C'est réglable, exprès. L'installation fonctionne de 5 h à 22 h. On n'est pas normalement dans les zones, les plages horaires d'extinction préconisées par la SEOR.
Même si eux, ils voudraient que dès la tombée de la nuit, on coupe toute l'électricité. Après, les interventions sont à l'intérieur, il n'y a plus de transport, il n'y a plus de livraison de D3E, etc. Les activités sont faites à l'intérieur du bâtiment.. Enfin pareil, les lumières sont détectrices, l'éclairage extérieur et il y a une variation d'intensité.
Là, je tiens à dire ça pour répondre à la volonté d'arrêter l'éclairage, de supprimer l'éclairage la nuit pendant la durée de l'envol des pétrels. On l'a structuré bien avant dans notre dossier. Vous connaissez les préconisations de la SEOR et vous avez essayé. Le président l'a dit, on a signé en tant qu'ADIR une convention avec la ZAC Environnement et la SEOR pour la surveillance des vols de pétrel la nuit.
Tous les câbles sont enterrés. La hauteur des cheminées a été ramenée quasiment au niveau de la hauteur des toits, pour ne pas avoir d'obstacle pour les pétrels

Question de Mme Meyer
Et pour ce qui est de la flore, est-ce que vous êtes dans une démarche DOPI ?
Réponse du pétitionnaire
Ah oui, bien sûr, la DOPI II. Oui. Parce que j'ai vu que oui, on essaie de lutter contre les espèces exotiques envahissantes qui prolifèrent sur le territoire. Voilà donc, on essaie de réintroduire justement des espèces. Oui, c'est ça. Ce sont des espèces de la Lyssopie 2. Je n'ai plus exactement en tête. Ça a été remblayé de toute façon à cet endroit.

Suite de la présentation

Surveillance des émissions sonores, sur la zone, on n'est pas trop. Les opérations se situent dans un bâtiment et sur la zone, on a quand même. Sur les mesures de bruit qui ont été faites, on a un tampon déjà avec la rue qui passe entre la zone et puis la zone industrielle. Le boulevard de la Marine, et une zone d'émissions qui est sur le pont qui traverse la rivière des Galets. Après, on est assez loin des zones habitées et les machines les plus bruyantes, elles sont enfermées, en fait, elles sont complètement capotées.
Elles ne sont pas amenées à fonctionner la nuit, mais elles fonctionnent en plus dans un bâtiment. Elles sont ancrées et dans un bâtiment. La nuit, ça dépend, ça dépend ce qu'on appelle la nuit. Elles démarrent à 6h le matin et entre 5h-22h. Parce que la nuit réglementaire au niveau du bruit, c'est 7h. Enfin jusqu'à 22h. Oui, mais on est à une telle distance. On est entre trois décibels à chaque doublement de distance. Donc étant donné que c'est déjà dans un bâtiment et l'abattement il est énorme. C'est-à-dire que dès qu'on sort de l'installation, on va commencer à entendre plus le bruit des routes autour que le bruit de l'installation. C'est ce qu'on voit sur les mesures de bruit. On a fait des mesures à l'état initial du bruit et on voit bien que la zone d'émission, ce sont les zones de circulation.

Question de Mme Meyer
Et vous prévoyez combien de rotations par jour de poids lourds ?

Réponse du pétitionnaire
Je suis dans l'étude d'impact, mais j'ai pu compter parce qu'on a séparé par taille de camions. Et donc voilà, entre les petits camions, les moyens. Mais si on prend un volume de 18 000t divisé par un conteneur, on divise par le nombre de jours. Alors 30, on a 18 tonnes dans un conteneur de 20 pieds. 18 tonnes maximum.
Après, si on met un mix de la moitié, 60 mètres cubes, 40 pieds et la moitié, 20 pieds, on va être à 510 camions par an.

Sur 220 jours. 220. Là, de toute manière ça fait 2,31 camions par jour, quand il y a 150 qui passent déjà. Disons qu'on est obligé en tant que. Tant de camions chaque jour, plus tant de camions chaque jour. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est une réponse en disant que c'est aux alentours de 2,5 camions/jour.

Suite de la présentation

Tous les broyages sont faits sous atmosphère inerte, des BEC et des GEM -F. Il n'y a pas d'oxygène, donc il n'y a pas possibilité d'avoir un départ d'incendie. Le process est complètement inerté. Et on a dans les machines des détections de données. On a dans les canalisations où il y a des poussières une détection d'étincelles avec un sprinklage automatique dans les conduites.
On a couplé la capacité à cantonner un feu avec une rapidité de réaction pour pouvoir éteindre l'incendie. Une façon, une autre, le dossier, l'ADL va interroger le SDIS. On attend un avis du SDIS sur le sujet.
Quelqu'un qui a commencé une activité d'entreposage et qui a grossi, il est plus dans un raisonnement de commerçant que d'industriel et il ne sait même pas que son installation est soumise à déclaration à un moment donné. Il le découvre avec un contrôle de la table, des choses comme ça. L'EDD typiquement, c'est ça, mais il y a la combinaison des deux : mégots de cigarettes et évolution de l'outil et de l'utilisation de l'outil. Ce n'est pas, je veux dire, ce n'est pas l'activité en soi qui crée l'étincelle dans les cas que vous pourriez évoquer.
C'est le canevas maintenant qu'on sait faire. Après, il y a au niveau sécurité, les rondes, tout ce qui est murs, coups de feu, des détections, les entraînements incendie. Sprinkler dans les machines. C'est important. L'extinction et les détections dans les machines et Sprinkler dans les machines

Question de Mme Meyer
J'ai noté quelques questions, quelques réponses qui ont été faites. C'est fini normalement. La question que je voulais poser surtout, c'était les fumées toxiques. Donc c'est bien parce que vous avez fait une modélisation. C'est ce que j'ai vu, mais j'ai vu que les poussières, enfin les retombées des fumées toxiques ne vont pas retomber sur le sol, c'est ça hors site ?
On va dire ça ne monterait pas plus haut que la taille d'un homme. C'est ça que j'ai bien compris. Vous avez le dossier dans le QRS et vous verrez, il y a toute une frange avec de la propagation et des densités. Avec une section avec la hauteur des fumées. Et c'est au maximum 1m80, c'est ça ? Hors site, c'est ça ?
Donc ça peut atteindre la RN1 ?

Réponse du pétitionnaire

Non, ça veut dire qu'elles sont au-dessus de 4 mètres. Elles vont aller directement de 1m80 à 4 mètres, avec une pente qui va. Ce sont les sections qu'on voit dans le dossier lorsqu'on a la coupe du panache. Et en termes de rayon ? Ça dépend, là, ça va dépendre de la météo, mais il faut reprendre l'EQRS. Vous l'avez. C'est parfaitement détaillé en fonction des vents et il y a toute une cartographie en couleur.
Non, parce que c'est très haut. Quand on est sur la RN1, on est à 22 mètres, on est à 12 mètres de hauteur. Après ça ne fait que monter. À 45 mètres, on est ici pour celle-là, on est entre 12 et 15 mètres. Plus on va aller loin, plus la dispersion va monter.

Commentaires du commissaire enquêteur
Beaucoup de questions et réponses sont déjà développées aussi bien dans l'EI que dans l' EDD.

La réunion s'est terminée à 11h48

Le commissaire enquêteur



Annexe

Présentation









1

Les enjeux environnementaux

Biodiversité
Quels espaces ou espèces sensibles faut-il préserver ?

Eau et sols
Quels risques pour les cours d'eau, la nappe et les sols ?

Air, climat, énergie
Quels effets sur les émissions et la qualité de l'air ?

Cadre de vie et santé
Quelles nuisances : bruit, paysage, circulation ?

Questions soumises au public

Votre avis est attendu sur quatre questions

1. Le projet répond-il aux besoins et enjeux du territoire ?
2. Quels impacts sur l'environnement vous préoccupent le plus ?
3. Quelles mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts ?
4. Quelles alternatives ou améliorations proposez-vous ?

Calendrier de la consultation



Durée de la consultation : 3 mois pendant lequel les personnes publiques réglementairement associées donneront un avis

Comment participer ?

1. S'informer
- Consultez le dossier sur le site de la sous-préfecture de Saint Paul
- En Mairie du Port et de Saint Paul et en ligne, venez à la réunion publique.

2. Donner son avis
Déposez votre contribution : site web, courriel, courrier ou registre papier.

3. Suivre les suites
Une synthèse publique présente les contributions et la réponse apportée.

Site de consultation du dossier : https://www.registre-dematerialise.fr/7706/
Courriels : enquetepublique-icpe-saintpaul@reunion.gouv.fr
Seuls les courriels et courriers ou sur les registres reçus avant la clôture seront pris en compte

2

Présentation Projet du Pétitionnaire Société DEER

Localisation du projet dans la ZAC



Projet implanté au sein de la ZAC Environnement – Secteur Éco-parc :

- → Projet en cohérence avec l'écologie industrielle promue par la zone ;
- → Nombreuses industries à proximité
- → Complémentarité avec des entreprises voisines (Métal Réunion, Vald'Run, SUEZ, Solyval) ;
- → Proximité des axes routiers
- → Habitations à plus de 500m au Nord Est (en bleu)

Localisation globale du projet



Projet Localisé au Sud de la commune du Port

- → *Implantation au sein de la ZAC Environnement – Secteur Éco-parc*
- → *Proximité des axes routiers (en rouge pâle) et du Grand Port Maritime de la Réunion*
- → *Zones habitées à plus de 500 mètres au Nord Est du projet (hachurées en roses)*
- → *Proximité de l'ouvrage d'enfiguement de la Rivière des Galets*

Présentation du projet

*BGC = Ballons d'Eau Chaude
*GEM-F = Gros ElectroMénager Froid (frigo / clim)
*GEM-HF = Gros ElectroMénager – Hors Froid
*PAM = Petit Appareils en Mélange



Lignes de traitement

- **Une ligne de broyage des Petits Appareils en Mélange et du Gros Electro-Ménager – Hors Froid**
- → Cabine de tri manuel des composants réglementés
- **Une ligne de broyage du Gros ElectroMénager – Froid,**
- → Captation des gaz et machine à pellets polyuréthanes
- **Une ligne de traitement des écrans**
- **Une machine de broyage des cartes électroniques**

Zones d'entreposage

- 5 alvéoles d'entreposage des déchets entrants
- 17 alvéoles d'entreposage des fractions sortantes
- Un container de transit de piles pour export

3

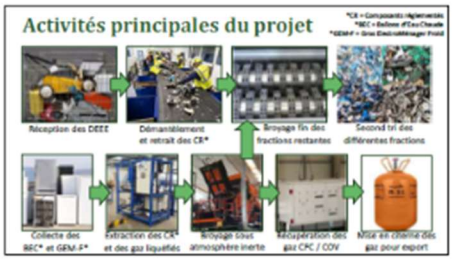

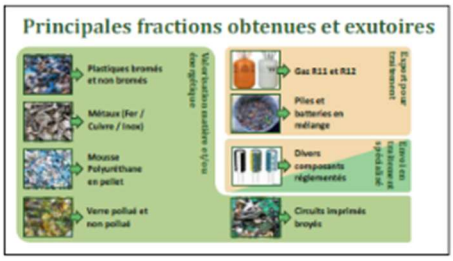

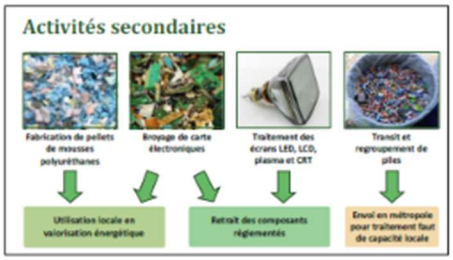



Enjeux et besoins du territoire

Problématique	Réponse de la SARL DEEER
Application du PRPGD et de la réglementation européenne sur les gaz de mousses polyuréthanes	Traitement des BEC et des mousses polyuréthane avec récupération des gaz pentane, alcanes et CFC
Les capacités de mise en décharge des déchets sont limitées.	Valorisation des DEEE au lieu de les envoyer en décharge.
Les quantités de DEEE augmentent chaque année.	Traitement de gros volumes grâce à l'automatisation partielle.
Il existe peu de capacités locales pour traiter certains DEEE.	Regroupement de plusieurs étapes de traitement sur un même site. Installation spécialisée dans la captation des gaz de DEEE.
Les DEEE contiennent des matériaux qui sont souvent perdus.	Récupération et séparation de matières valorisables.
Les déchets sont encore trop souvent évacués plutôt que valorisés.	Transformation de déchets en nouvelles matières premières pouvant approvisionner les filières locales.
Une grande partie des DEEE doit être envoyée hors de La Réunion pour traitement (vers FEU, Mole, etc...).	Grande capacité de traitement des DEEE, et dimensionnement suffisant pour l'augmentation des volumes à venir
L'export des DEEE nécessite des transports coûteux.	Localisation réduisant le fret routier ; Réduction des exports.
Problématique du transport maritime par des états peu stable	Capacités de stockage adaptées
Certains DEEE contiennent des composants nécessitant un traitement spécifique (gaz CFC, PCB, cartes électroniques).	Décarbonisation et dépollution des équipements avant leur traitement grâce aux technologies innovantes mobilisées.
Il est difficile de suivre précisément le parcours des DEEE.	Traçabilité des déchets de leur collecte jusqu'à leur valorisation.

4

Conformité aux plans déchets

Conformité aux axes 2, 7 et 8 du Plan National de Gestion des Déchets (PNGD)

Axe 2 : Amélioration du respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets

→ Recyclage et valorisation énergétique locale privilégiés, réduction de l'export et de la mise en décharge ;
→ Utilisation de technologies novatrices (récupération des gaz par cryocondensation, tamis moléculaires à charbon actif réutilisables, suivi continu de l'efficacité du process)

Axe 7 : Réduction de la mise en décharge des déchets

→ Amélioration de la capacité de prise en charge des DEEE sur l'île, donc moins de mise en décharge des fractions valorisées

Axe 8 : Prévention et lutte contre les décharges illégales.

→ Projet facilitant la prise en charge locale des DEEE, améliorant l'accessibilité et l'organisation de la filière. Cela contribue à la réduction des dépôts sauvages

Conformité Plan National de Prévention des Déchets (PNPD)

- Axe 3 : Développement de la réutilisation
- Axe 4 : Lutte contre le gaspillage et réduction des déchets

Conformité Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

- Préparation à la réutilisation des DEEE
- Démantèlement et séparation des différents déchets
- Recyclage matière des composants valorisables
- Orientation des fractions non valorisables vers des filières autorisées

Effets sur la biodiversité

Deux diagnostics écologiques saisonniers réalisés sur la parcelle (été 2025 – hiver 2026) pour le bâtiment de transit de DEEE (sous Déclaration ICPE 2711)

Faune terrestre

- Enjeux faibles à modéré pour les oiseaux rupestres et forestiers avant défrichage ; Il est réalisé en présence d'un écologue.
- Site défavorable au caméléon panthère

Flore :

- Enjeux très faibles, aucune espèce remarquable, aucune espèce hôte.
- 78% d'espèces exotiques envahissantes

Faune aviaire

- Zone de survol des Pétrels, des Puffins, des Papangues et des Paille-en-queue.
- Risques d'échouage et de collision avec des éléments aériens (câbles, cheminées)



Quantité de DEEE traitée sur l'installation

Tonnage maximum de DEEE traité par an:

BEC	GEM-F
4,3%	33,3%

GEM-HF, PAM, DEEE pro, Ecran : 62,4 %

Total
Environ 26 000 tonnes/ an

Tonnage de DEEE actuellement produit à la Réunion chaque année :

Environ 18 000 tonnes / an

L'installation peut traiter environ 1,44 fois la production Réunionnaise annuelle de DEEE

Préservation de l'avifaune

Cartes de la localisation et intensité des flux d'oiseaux marins et d'échouages de pétrels à la Réunion

Mesures prises sur le site :

- Floquage des câbles sur les murs, pas de lignes aériennes
- Éclairage de 3000K à faisceaux conformes à l'arrêté du 23/12/18
- Respect des périodes noires
- Faibles hauteur des cheminées pour éviter un hauteur trop important
- Éclairages principaux sous auvent
- Opérations de traitement stockage sous toitures

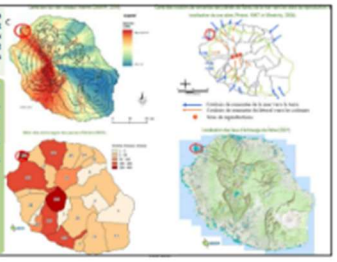

5

Eaux et sols

Enjeux vis-à-vis des nappes du projet :

- Projet implanté sur une Nappe stratégique
- Zone de Répartition des Eaux (ZRE) classée à risque de non atteinte du bon état quantitatif des eaux souterraines

➔ *Zones d'entreposage des déchets imperméabilisées et effluents pollués collectés*

➔ *Mise en place de deux piézomètres de surveillance sur le site*

Enjeux vis-à-vis des sols proches :

- Potentielles retombées de poussières contenant des polluants plastiques et métalliques à proximité du projet

➔ *Filtres à poussière haute-performance*

- Imperméabilisation d'une partie des sols

➔ *Création de noues d'infiltration*

Enjeux vis-à-vis des eaux de surface :

- Transit de déchets potentiellement polluants pour les eaux

➔ *Protection de l'ensemble des activités de manipulation des déchets sous bâtiment*

➔ *Réseaux d'eau de type séparatif*

➔ *Présence d'un débourbeur-séparateur hydrocarbure en aval de la parcelle*

Cadre de vie et santé



Air :

➔ *Surveillance des poussières atmosphériques*

➔ *Réalisation d'une Etude Quantitative des Risques Sanitaires*



Surveillance des émissions sonores :

- A l'état initial, la zone est proche de nombreuses sources de bruit (industries, temples, axes routiers) et éloignée des zones habitées

➔ *Surveillance des niveaux de bruit (mesures régulières)*

➔ *Capotage des machines les plus bruyantes*

➔ *Opération de traitement et stockage à l'intérieur d'un bâtiment*

Air, climat et énergie

Mesures	Effet positif sur :		
	Air	Energie	Climat
Groupe HERCO de capture des gaz à effet de serre	++		++
Filtres industriels à poussière	+++		
Monitoring continu de la qualité de l'air traité	+		+
Panneaux photovoltaïques en toiture et batteries de stockage		++	
Parc d'engins électriques	+		+
Absence de groupe électrogène	++		++



Maitrise des risques

Maitrise du risque incendie :

- Compartimentage des DEEE en alvéoles coupe-feu (REI 120)
- Broyage sous atmosphère inerte des BEC et GEM-F

➔ *Contrôle du process évitant la formation d'ATEX*

- Détection de fumée et télé-surveillance 24/7 des déchets avec alerte à distance
- Équipements d'extinction intégrés aux machines

Procédures internes :

- Identification des DEEE en amont et suivi des bordereaux de traçabilité
- Entrainement incendie
- Rondes de surveillance

Dispositifs d'urgence pour maitrise des ATEX

- Très faible probabilité d'ATEX au vu des dispositifs en place

➔ *Events anti explosion sur le groupe HERCO et les systèmes de filtration de poussière*



6

Votre avis compte

Participez à la consultation et aidez à construire un projet respectueux de son environnement.

site de consultation : https://www.registre-dematerialise.fr/7708/

enquetepublique-cpe-saintpaul@reunion.gouv.fr

Mairie du Port et de Saint Paul

MERCI de votre attention

QUESTIONS?

7